



COMPTES COMBINÉS 2024

du Groupe GAMEST

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes :

- **GAMEST**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**
8 avenue Louis Jourdan – BP 158
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**
47 rue des Godrans
21000 DIJON
- **LA BRESSE Courtage**
BP 158
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**
39 rue du Jourdil
74960 CRAN GEVRIER
- **ESTASSUR COURTAGE**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **LA BRESSANE**
94 Grande Rue
01380 BAGE-LE-CHATEL
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**
3 Passage de l'Hôtel de Ville
68100 MULHOUSE

- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**
78 Faubourg des Vosges
68804 THANN CEDEX
- **SARL GMA (Gilles Moreau Assurances)**
8 Rue de Lyon
01800 MEXIMIEUX
- **AFFINEO'Assur**
4 Avenue Raymond Sarbach
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
- **SCI SAINTMIBARE**
4 Avenue Raymond Sarbach
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
- **NORD EST ASSURANCE**
9 Place de la république
55120 CLERMONT EN ARGONNE
- **LE RENOM COURTAGE ASSURANCES**
13 Place Ferdinand
01540 VONNAS
- **SAS ASSURANCES CONSEILS DU SUD**
823 rue de Beauregard
34 980 SAINT-GELY-DU-FESC
- **SARL COURTAGE BRESSANE ASSURANCES**
94 grande rue
01380 BAGE-LE-CHATEL

RAPPORT DE GESTION
du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST
formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

L'exercice **2024** fut une année de développement mitigée avec :

- L'arrêt choisi des partenariats a encore eu quelques effets sur cet exercice ;
 - Un portefeuille « classique » stable malgré l'augmentation des indices. Même si la belle progression des petites mutuelles et les augmentations tarifaires pratiquées sur les termes 2024 ont permis une évolution positive de l'encaissement, elles n'ont pas permis pour autant de réellement compenser les actions prises sur certains portefeuilles compte tenu des résultats constatés.
-
- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** enregistre une hausse de **4.44 %** de son encaissement qui s'établit à **23 284 K€** au 31/12/2024, augmentation largement portée par un partenariat spécifique.
 - **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** voit son encaissement évoluer fortement à la baisse (-14.86 % par rapport à 2023) et s'établit à **12 021 k€** au 31/12/2024. Cette baisse résulte encore des effets de l'arrêt des différents partenariats décidés en 2023.
 - **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar**, progresse encore cette année dans son développement en direct, son encaissement augmente de **4.74 %** et s'établit au 31/12/2024 à **3 207 k€**.
 - **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, continue ses efforts de souscription. Son encaissement s'élève à **1 806 K€** en progression de **8.35 %** et ce malgré un redressement réalisé sur le portefeuille Automobile.
 - **La Bressane**, présente un encaissement de **5 751 K€** en progression de **12.06 %**,
 - **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 370 K€** en augmentation de **1.54 %**.
 - **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **1 992 K€** en diminution de **21.87 %** justifiée par l'arrêt du partenariat RC Diagnostic immobilier.
 - **Enfin La Mutuelle Affinéo**, présente un encaissement de **1 952 K€** en progression par rapport à 2023 (**10.87 %**), principalement porté par le transfert de ses contrats automobile issus de sa société de courtage.

Les « Autres Produits d'exploitation » sont constitués des ressources générées par les « autres activités » annexes des structures du Groupe. Ils s'élèvent à **1 304 K€** et régressent de **0.33 %** par rapport à 2023.

Sur le Plan Financier, l'année peut être qualifiée de satisfaisante. Le produit net s'établit à **3 600 K€** en progression de **23.39 %** par rapport à 2023. L'évolution des taux de rémunération sur les comptes à termes notamment a fortement contribué à améliorer notre résultat financier.

Des résultats 2024 satisfaisants

Les résultats obtenus au global ont permis de renforcer, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union même si l'année n'a pas permis à toutes les mutuelles de constater un bénéfice.

Ces résultats doivent nous encourager à persévérer dans nos efforts pour améliorer l'efficacité de notre organisation, accentuer la maîtrise de nos engagements techniques et poursuivre notre stratégie de développements rentables. Ils nous confortent également dans la direction prise en termes de réassurance à compter de 2025 avec une réduction significative de la cession en quote-part sur les traités traditionnels.

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **18 688 K€**, en diminution par rapport à 2023, elles sont relativement stables par rapport à l'année dernière et représentent **35.01 %** de l'encaissement (35.11% en 2023).

La maîtrise de nos charges reste au cœur de nos préoccupations, afin d'en diminuer l'impact, notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures. Cependant, nous nous devons d'investir à la fois dans notre système d'information pour gagner en efficacité et surtout apporter davantage à nos sociétaires mais également en termes de ressources humaines, gage de notre réussite.

Le **Ratio Combiné** net 2024 s'établit à **99.86 %** en dégradation de plus de 5 points par rapport en 2023.

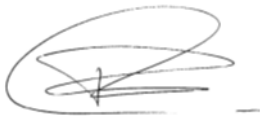
Le **résultat bénéficiaire net combiné** part Groupe s'établit en 2024 à **2 913 K€** (2 863 K€ en 2023).

L'activité de l'année et l'émission d'une nouvelle enveloppe de Certificats mutualistes à hauteur de 1 660 k€, ont ainsi permis le renforcement de **8.15 %** des fonds propres du GAMEST, qui atteignent, aujourd'hui, un montant de **39 739 K€**.

Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Emmanuelle BAUCHET, Directrice
Générale



Benoît STURNY, Président du
Conseil d'Administration



COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Autres activités	Total 2024	RAPPEL 2023
Primes émises	53 308		53 308	52 253
Variations des primes non acquises	882		882	2 121
Primes acquises	54 190	-	54 190	54 373
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		1 259	1 259	896
Autres produits d'exploitation	1 304		1 304	1 308
Produits financiers nets de charges	3 546	53	3 600	2 917
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	59 040	1 312	60 353	59 495
Charges des prestations d'assurance	-25 732		-25 732	-27 898
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-13 099		-13 099	-10 137
Charges des autres activités		-2 042	-2 042	- 1 762
Charges de gestion	-15 317		-15 317	-15 341
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-54 148	-2 042	-56 191	-55 138
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	4 892	-730	4 162	4 357
Produits non techniques	0		0	2
Résultat exceptionnel	150	-4	146	27
Participation des salariés	-		-	-
Variation des impôts différés	-182	137	-45	64
Impôt sur les résultats	-1 010	-75	-1 085	-1 475
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES	3 850	-671	3 179	2 974
Dotation amortissement fonds de commerce			-166	-111
Provision dépréciation fonds de commerce			0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES			3 012	2 863
Intérêts minoritaires			99	0
RESULTAT NET (PART GROUPE)			2 913	2 863

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF

Chiffres en K€

	2024	RAPPEL 2023
- ACTIFS INCORPORELS	1 118	785
- Dont écarts d'acquisition	709	343
- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	89 105	95 844
- Terrains et constructions	8 617	7 555
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
- Autres placements	80 488	88 289
- PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC		
- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	49 416	69 380
- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	4 702	6 837
- AUTRES CREANCES	1 150	1 223
- AUTRES ACTIFS	21 633	13 707
- Autres immobilisations financières	7	6
- Immobilisations corporelles	1 143	1 193
- Autres	20 482	12 509
- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	596	595
- Frais d'acquisition reportés	376	375
- Autres	220	220
- DIFFERENCES DE CONVERSION		
TOTAL DE L'ACTIF	167 720	188 372

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF

Chiffres en K€

	2024	RAPPEL 2023
- CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	61 929	58 920
- Capital social ou fonds équivalents	23 378	23 209
- Primes		-
- Réserves et résultat combinés	38 552	35 712
- Autres		-
- INTERETS MINORITAIRES	236	0
- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	87 148	107 864
- Provisions techniques vie		-
- Provisions techniques non-vie	87 148	107 864
- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC		-
- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES	-	-
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	497	365
- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS	74	1 749
- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	6 883	7 274
- AUTRES DETTES	10 861	12 135
- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	91	65
- DIFFERENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DU PASSIF	167 720	188 372

Engagement Hors Bilan

	2024	2023
Engagements reçus	5 000 000	5 000 000
Engagements données		
- Avals, cautions et garanties de crédits	-	-
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	6 105 212	5 925 407
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	81 695 399	79 810 282

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2024

I. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- **Gouvernance**
 - Changement de Direction au GAMEST avec la nomination de Mme Emmanuelle BAUCHET au poste de Directrice Générale à effet du 1^{er} septembre 2024 ;
 - Mise en place d'une équipe de Direction composée des responsables des différents départements de l'organisation
 - Rédaction d'une charte de fonctionnement de l'Union décrivant les rôles et responsabilités du GAMEST et des mutuelles adhérentes
- **Métier**
 - Définition d'un nouveau plan de réassurance pour 2025
 - Mise en place du Produit Commun Santé et lancement des travaux relatifs aux produits Multi-Association et RC Association
 - Poursuite du déploiement d'un outil de web souscription (OAV)
- **Conformité**
 - Révision de la procédure LCB-FT
 - Mise en place d'un outil de contrôle de conformité des courtiers
 - Définition d'une procédure lanceur d'alerte
- **Evolution du périmètre de l'Union**
 - Rachat partiel par la MALJ d'un cabinet de courtage Assurances Conseils du Sud
 - Création par la Bressane d'un cabinet de courtage Bressane Courtage.

II. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

1. Référentiel comptable

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis conformément à l'Arrêté du 29 décembre 2020, portant homologation du Règlement n° 2020-01 du 09 octobre 2020 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances.

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis, conformément aux Principes Comptables Généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en Section III du Règlement énoncé ci-dessus.

2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les Sociétés d'Assurance Mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, sont considérées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'Assemblée.

III. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des Comptes Combinés en application de la Réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les Comptes Combinés.

Une Convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM, constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'Assurance Mutuelle, est intégré dans la combinaison des comptes. La Convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La SARL ESTASSUR Courtage a rejoint également le Groupe à travers le rachat de parts initial par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

Cette société a par la suite fait l'objet d'un rachat de parts de la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

En 2024, les parts de la MAVIC ont été totalement rachetées par la Mutuelle Alsace Lorraine Jurassurance qui détient alors dorénavant 100% du capital d'Estassur Courtage

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, ont rejoint le GAMEST. Elles sont, de ce fait, intégrées dans la combinaison des comptes.

La SARL GMA (Gilles Moreau Assurances) a rejoint le Groupe au travers du rachat de 89.92% des parts par la Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances » pour arriver à une détention de 100% du Capital.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la **Mutuelle d'assurance AFFINEO'ASSUR** représentant 1.9 M€ de chiffre d'affaires a rejoint le GAMEST et est ainsi intégrée dans la combinaison des comptes.

La **SCI SAINTMIBARE** rejoint la combinaison à travers la participation de la Mutuelle d'assurance AFFINEO'ASSUR. En effet, cette dernière détient la quasi-totalité des parts de la SCI.

NORD EST ASSURANCE situé dans le département de la Meuse a rejoint le groupe à compter du 01/10/2023 par l'intermédiaire de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA.

Le Renom Courtage, détenu par Affinéo, a également rejoint le périmètre de combinaison à partir de l'exercice 2023.

Courtage Bressane, détenu par la Bressane, entre dans le périmètre de combinaison sur l'exercice 2024.

Assurance conseils du Sud a fait l'objet d'une acquisition partielle par la MALJ à hauteur de 50.8 % des parts du capital, et entre ainsi dans le périmètre de combinaison sur l'exercice 2024.

IV. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
 - Le coût des « pas-de-porte » ;
 - Le coût des portefeuilles figurant au Bilan pour leur coût d'achat. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée ;
 - Le coût des logiciels informatiques.
- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIE GIGAM ou des Mutuelles. En effet :
 - Les logiciels et matériels informatiques des Mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans ;
 - Les logiciels du GIE GIGAM sont amortis sur 5 ans.

Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement. Ainsi pour chaque société de courtage, les commissions perçues dans l'année auquel est appliqué un coefficient de valorisation sont comparés au montant du fonds commercial inscrit au bilan. Une dépréciation est réalisée dès lors que cette valorisation est inférieure au coût d'achat des portefeuilles.

Le fonds commercial comprend des écarts résultants de l'intégration des sociétés de courtage et SCI détenues intégralement ou partiellement par les Mutuelles membres à savoir :

- Est Assur : un écart d'évaluation permettant de constater la juste valeur du portefeuille à la date d'entrée dans le Groupe (906 k€) et un écart d'acquisition amorti sur une durée raisonnable de 5 ans (24 k€) ;
- GMA : une différence de première combinaison avait comptabilisé à hauteur de 276 k€. En 2022, la société a vendu l'ensemble de son fonds de commerce. GMA ne présentera donc plus d'activité aussi la survalue constatée lors de l'entrée en combinaison a été mise au rebus sur l'exercice 2022.
- MAVIC : Un écart d'évaluation, faisant suite à l'acquisition des parts Est Assur, a été constaté pour un montant de 256 K€. Cet écart est également amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021
- MALJ : Un écart d'évaluation, faisant suite à l'acquisition des parts complémentaires Est Assur, a été constaté pour un montant de 62 K€. Cet écart est également amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022
- ACS : Un écart d'évaluation d'un montant de 366 K€, suite à l'acquisition d'une partie de ces parts par la MALJ. Cet écart est amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur nette comptable après retraitement des éventuelles provisions.

Au 31/12/2024, la variation des amortissements a été réalisée comme suit :

- Amortissement des fonds et écarts d'acquisition : 166 k€ ;
- Reprise des amortissements à la suite de vente, sortie du périmètre ou disparition : 0 k€

Aussi au 31/12/2024, les fonds sont répartis comme suit :

	Valeur Brute	Provision	Valeur nette avant amortissement	Cumul des amortissements au 31/12/2024	Valeur nette comptable
Cédante	503 332		503 332	363 457	139 875
Bresse Courtage	488 388		488 388	488 388	0
Est assur	1 348 591		1 348 591	1 340 973	7 618
GIE GIGAM	90 000		90 000	90 000	-
GMA			-		-
ACS	365 992		365 992	73 198	292 793
Total	2 796 302		2 796 302	2 356 015	440 287

2. Placements immobiliers

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC n) 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des Actifs et les Règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des Actifs, sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- L'approche par composant qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un Actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble ;
- Les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des Actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'Expertises quinquennales. Entre deux expertises quinquennales, des actualisations sont réalisées au 31 décembre de chaque Exercice.

3. Autres Placements

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition :

- Pour les « **Titres Obligataires** », la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Sur ces « Titres », une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur n'était pas en mesure de respecter ses engagements. En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les « **Actions, OPCVM** » en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

Les « **intérêts courus non échus** » comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de Placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable. En contrepartie, ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des Conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'Assurance Mutuelle adhérentes, moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés, ainsi que les primes acquises et non émises.

6. Autres Actifs

Les « Autres Actifs » se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les Actifs Corporels d'Exploitation sont inscrits à l'Actif du Bilan, pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

7. Comptes de régularisation Actif et Passif

Les postes « Comptes de régularisation Actif et Passif » se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et des régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur les obligations ayant été reclassées sur les lignes de Placements afférentes.

8. Frais d'Acquisition Reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'Actif.

○ *Provisions pour primes non acquises (PNA)*

La provision pour « primes non acquises » constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine de l'échéance de cotisation ou à défaut et celle du terme du contrat.

○ *Provisions pour sinistre*

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré d'irrecouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'Article R 331-26 du Code de Assurances, et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes, en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux Dispositions de l'Article A 331-22 du Code de Assurances

Dans la continuité de l'Exercice 2021, le risque lié à la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts imposés, des restrictions des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises pendant la phase COVID et aux différents jugements des Tribunaux en 2022 sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, laissent « planer » des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il a été constaté que de nombreuses déclarations ont été faites aux Compagnies d'assurance depuis 2020. Ce phénomène s'est légèrement accentué sur le marché en 2022 et ce, à titre conservatoire, afin d'éviter la prescription biennale. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Au sein du GAMEST, de tels dossiers sinistres ont été appréhendés selon plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Cas 1 : « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- Cas 2 : En cas d'assignation, il a été retenu une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné in fine ;
- Cas 3 : classés « Sans suite » à l'issue d'un jugement favorable au GAMEST et sans appel ;
- Cas 4 : En cas d'appel, approche identique au Cas 2 ci-dessus.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation « raisonnable » du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/serait officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à **79 M€** au 31.12.2024.

○ **Autres provisions techniques**

◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthodes statistiques et ce, globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes, servant de base au calcul, est complétée des primes afférentes aux contrats à échéance 1^{er} janvier et 1^{er} février de l'année à venir.

◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2024 à **1 385 000 €**.

♦ *Provision pour risques croissants*

La « provision pour risques croissants » est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. A ce titre, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de **424 K€**.

♦ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des Actifs mentionnés à l'Article R 343-10, la Provision pour Risques d'Exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les Dispositions de l'Article R 332-5-1, modifié par l'Article 211 du Décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les Comptes Sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les Comptes Combinés.

10. Provisions pour Risques et Charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle et société combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges précisés quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les Provisions pour Risques et Charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fin de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements de l'Union vis-à-vis de ses salariés en activité, est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Les écarts actuariels sont enregistrés dans un compte de variation des provisions pour risques et charges.

La valorisation des passifs sociaux est évaluée sur la base des hypothèses suivantes :

- le mode et l'âge de départ,
- le taux d'évolution des salaires établi pour chaque entité en fonction des données moyennes,
- la table de mortalité TPG 93,
- le taux d'actualisation Taux iBoxx € Corporates AA 10+ ,
- le taux de turn-over constaté sur les 5 dernières années au niveau de l'Union,
- le taux de charges sociales employeur constaté par entité sur l'année.

Seul le GIE GIGAM qui, du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire, présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un Contrat collectif. De ce fait, la provision a été complétée dans les Comptes Combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à **52 k€**.

Au 31.12.2024, la provision cumulée pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à **259 k€**.

11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît, dès lors, que la valeur comptable d'un Actif ou d'un Passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité.

En revanche, en cas de situations nettes fiscales actives, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

L'activation d'une partie de la fiscalité différée à savoir celle résultant de différences temporaires représente au 31.12.2024, **418 k€** contre 401 k€ en 2023.

Par prudence, la fiscalité différée émanant de reports de déficits, n'a quant à elle pas été activée, elle s'établit au 31.12.2024 à **1 689 K€**.

12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe, de la SCI et l'activité informatique du GIE GIGAM.

V. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- ◆ Les Comptes Courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- ◆ Les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les Cédantes, les sociétés de Courtage, la SCI et le GIE GIGAM ;
- ◆ Les opérations de réassurance intra-groupe ;
- ◆ Les commissions réciproques entre les Cédantes et les Sociétés de Courtage ;
- ◆ La participation au bénéfice.

VI. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthodes comptables n'a été effectué au cours de l'exercice.

VII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

Il est prévu en 2025 d'aboutir à une solution sur la réflexion menée quant à la refonte de notre Système d'information ainsi que la mise en place d'un outil informatique destiné à améliorer notre dispositif de lutte contre la fraude externe.

En parallèle, les travaux seront menés conformément à la liste des projets stratégiques définis et notamment la poursuite d'une gamme complète de produits communs.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
COMPTES COMBINES 2024
Chiffres en K€

BILAN

Immobilisations incorporelles (valeurs brutes) :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2024
Logiciels	5 405	99	106	70	5 540
Autres actifs incorporels	25		216		241
Fonds commercial	2 430		366	0	2 796
TOTAL	7 861	99	688	70	8 577

Entrée de Courtage Bressane et de ACS dans le périmètre.

Placements immobiliers (valeurs brutes) :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2024
Constructions	11 428		1 864	633	12 642
Terrains	1 061		55	9	1 123
TOTAL	12 489		1 919	642	13 765

Actifs corporels d'exploitation (valeurs brutes) :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2024
Mobiliers/Matériels	1 370	42	140	41	1 508
Dépôts versés	8	2			10
Véhicules de transport	84	20		37	67
Immobilisation en cours	0	2	1		2
Agencements	2 690	15	34	13	2 726
TOTAL	4 152	81	174	91	4 313

Amortissements/Provisions :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	7 076	99	462	176	7 460
Actifs immobiliers	4 934		348	134	5 148
Immobilisations corporelles d'exploitation	2 954	69	231	91	3 163
TOTAL	14 963	168	1 041	401	15 770

Autres immobilisations et placements (valeurs brutes) :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2024
Placements immobiliers (SCPI)	2 878		23	0	2 900
Actions cotées	1 265		791	348	1 707
Obligations	31 706		1 405	2 250	30 862
Actions non cotées	284		5	42	246
Prêts	171		752	350	573
OPCVM	6 101		6 021	5 305	6 816
Comptes à terme	43 090	548	41 007	47 188	37 458
Dépôts auprès des établissements de crédit	3 588		807	3 678	718
Titres de participation	25				25
Placements dans les entreprises liées	-				-
Certificats mutualistes	-				-
TOTAL	89 108	548	51 300	59 650	81 306
Provision pour dépréciation	818		155	155	818
NET	88 290	548	51 145	59 495	80 488

Placements avec estimations et valeurs de réalisation :

	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	13 755	8 491	18 878
Actions et titres à revenus variables	1 707	1 567	1 509
Parts d'OPCVM	9 717	9 659	10 063
Obligations et autres titres à revenus fixes	69 038	68 455	66 888
Autres placements	845	566	581
Total des placements	95 061	88 738	97 919
Total des placements cotés	94 216	88 172	97 338
Total des placements non cotés	845	566	581
Part des Placements d'Assurance Non-Vie	95 061	88 738	97 919
Part des Placements d'Assurance Vie			

Créances :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Part dans PNA	242			7	235
Part dans les SAP	68 994		1 774	21 588	49 181
Part dans la PREC	144			144	0
TOTAL	69 380		1 774	21 739	49 416

Ventilation des provisions techniques par nature :

		Part des réassureurs dans les PNA	Parts des réassureurs dans les SAP	Part des réassureurs dans la PREC
DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)	Santé (frais de soins)	-	-	-
	Autres (dont Incap inval)	9	1 144	-
AUTOMOBILE	RC (cat. 22)	-	13 808	-
	DOMMAGES (cat. 23)	-	4 447	-
DOMMAGES AUX BIENS	PARTICULIERS (cat. 24)	-	11 043	-
	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	105	6 920	-
CATASTROPHES NATURELLES (cat. 27)		122	5 275	-
RESPONS.CIVILE GENERALE (cat. 28)		-	5 509	-
PROTECTION JURIDIQUE (cat. 29)		-	65	-
PERTES PECUNIAIRES DIVERSES (cat. 31)		-	509	-
CONSTRUCTION (cat. 31)		-	460	-
TOTAL (cat. 20 à 31)		235	49 181	-

Capitaux Propres Part Groupe :

	Fonds d'Etablissement	Réserves	Résultat	Total
Fonds propres au 31.12.2023	23 209	32 848	2 863	58 920
Affectation du résultat		2 840	-2 863	-23
Résultat de l'exercice 2024			3 012	3 012
Droit d'adhésion	87			87
Annulation de titres		-3		-3
certificats mutualistes	311			311
Entrée ACS	-209	244		35
Réaffectation fonds propres		-1		-1
Entrée Courtage Bressane	-	-		0
Ristourne aux sociétaires		-1		-1
Le renom courtage	-20	-73		-93
Constitution Fonds établissement / certificats mutualistes		-311	-	-311
Fonds propres au 31.12.2024	23 378	35 542	3 012	61 929

Intérêts des minoritaires :

	Fonds d'Etablissement	Réserves	Résultat	Total
Intérêts des minoritaires au 31 12 2023		55	-55	0
Résultat 2024			99	99
Annulation des intérêts minoritaires ACS		236		236
Intérêts des minoritaires au 31 12 2024		236	99	335

Contributif Capitaux Propres par entités combinés :

Entité	Fonds propres au 31/12/2024	En pourcentage
MDE	2 783	4%
MALJ	9 412	15%
MAVIC	4 416	7%
MAS	213	0%
MAVIM	9 399	15%
AFFINEO	-783	-1%
BRESSANE	7 407	12%
MAVIT	1 595	3%
GAMEST	35 726	58%
BRESSE COURTAGE	-422	-1%
EST ASSUR	-1 441	-2%
NORD EST ASSURANCE	-227	0%
SCI SAINTMIBARE	-227	0%
LE RENOM COURTAGE	22	0%
GMA	-682	-1%
ACS	-138	0%
Courtage Bressane	-15	0%
GIGAM	-5 107	-8%
TOTAL	61 929	100%

Provisions techniques :

	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Provisions pour Sinistres à payer	102 984	2 453	22 519	82 918
Prévisions pour recours à encaisser	-4 150	-183	-437	- 3 896
Provisions pour primes non acquises	3 607	545	633	3 518
Provisions pour risques en cours	1 161		809	353
Provisions pour frais de gestion sinistre	2 355	271	180	2 446
Provisions pour risques croissants	507		83	424
Provision pour égalisation	1 400		15	1 385
TOTAL	107 864	3 086	23 802	87 148

Provisions pour sinistres ouverture	98 833 914
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	28 289 160
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	58 344 524
BONIS/MALIS	12 200 229

En net de réassurance, ce boni conduit à un boni de 5 104 665 €.

Ventilation des provisions techniques brutes par nature :

		Provisions pour Sinistres à payer	Prévisions pour recours à encaisser	Provisions pour primes non acquises	Provisions pour risques en cours	Provisions pour risques croissants	Provision pour égalisation
DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)	Santé (frais de soins)	23	-	46	-	-	-
	Autres (dont Incap inval)	2 051	- 131	39	-	424	-
AUTOMOBILE	RC (cat. 22)	23 524	- 1 511	80	-	-	-
	DOMMAGES (cat. 23)	2 588	- 651	111	-	-	-
DOMMAGES AUX BIENS	PARTICULIERS (cat. 24)	21 167	- 835	2 089	-	-	120
	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	12 585	- 578	454	353	-	200
CATASTROPHES NATURELLES (cat. 27)		7 684	- 4	252	-	-	1 065
RESPONS.CIVILE GENERALE (cat. 28)		6 796	- 4	38	-	-	-
PROTECTION JURIDIQUE (cat. 29)		3 492	- 78	76	-	-	-
PERTES PECUNIAIRES DIVERSES (cat. 31)		2 547	- 104	332	-	-	-
CONSTRUCTION (cat. 31)		460	-	-	-	-	-
TOTAL (cat. 20 à 31)		82 918	- 3 896	3 518	353	424	1 385

Etat des provisions pour risques et charges :

	31.12.2023	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Provision pour indemnité de fin de carrière	239		21	1	259
Autres provisions	45		109	2	152
Provision Médailles du travail	81		6	2	85
TOTAL	365	-	136	5	497

Créances et dettes d'exploitation :

Créances	31.12.2023	31.12.2024	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans
Créances nées d'opérat. D'assurance directe	2 658	2 675	2 675	
Créances nées d'opérat. de réassurance	4 179	2 028	2 028	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	543	793	793	
Personnel	-	-	-	
Débiteurs divers	680	357	357	
TOTAL	8 060	5 853	5 853	

Dettes	31.12.2023	31.12.2024	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	1 891	1 818	1 818	
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 383	5 065	5 065	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	6 441	6 171	5 496	675
Personnel	1 007	929	929	
Etat, organismes Sécurité Sociale	2 352	1 419	1 419	
Sociétaires – Ristournes à répartir				
Autres emprunts et espèces locataires	569	237	235	2
Créditeurs divers	1 765	2097	2097	
TOTAL	19 409	17 736	17 059	677

Comptes de régularisation Actif-Passif :

Actif	31.12.2023	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Frais acquisition reportés	374		11	10	376
DIFF. S/PRIX DE REMB.A PERCEVOIR					
Autres comptes	63		41	52	52
Charges constatées d'avance	158		204	194	168
TOTAL	595		256	255	596

Passif	31.12.2023	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Autres comptes					
Produits constatés d'avance	17		58	32	43
Commissions reçues d'avance des réassureurs	47		1		48
TOTAL	64	-	59	32	92

Au niveau des Comptes Combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement sont reclassés dans les placements financiers correspondants.

COMPTE DE RESULTAT

Primes :

	31.12.2023	31.12.2024
Primes émises	49 498	50 443
Complément de primes	2 755	2 865
Variation des primes acquises non émises	-216	75
Variation des primes à annuler	135	-90
Variation des primes non acquises	1 730	88
Variation des provisions pour risques en cours	471	
TOTAL	54 373	53 382

Primes cédées :

	31.12.2023	31.12.2024
Primes émises	-22 440	-23 432
Complément de primes		
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	-400	-7
Variation des provisions pour risques en cours	-658	
TOTAL	-23 498	-23 438

Cotisations par catégorie :

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	(cat. 31)	(cat. 20 à 31)
Primes et accessoires émis	2 074	1 743	4 394	5 654	20 929	9 878	2 560	517	2 532	3 028	0	53 308
Charges d'annulations	4	3	7	10	36	17	4	1	4	5	0	90
Ristournes												
Primes à émettre nettes clôture	19	16	40	52	192	91	23	5	23	28	0	489
Primes à émettre nettes ouverture	17	15	37	43	158	74	19	10	19	24	0	414
Sous-total primes nettes	2 072	1 741	4 390	5 654	20 928	9 878	2 560	512	2 531	3 027	0	53 293
Prov. primes non acquises clôture	46	39	80	111	2 089	454	252	38	76	332		3 518
Prov. primes non acquises ouverture	47	41	67	89	2 235	437	265	46	106	275		3 607
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	-1	-2	14	22	-147	18	-12	-7	-30	57		-88
Sous total primes de l'exercice	2 073	1 743	4 376	5 631	21 074	9 861	2 572	519	2 562	2 970	0	53 382

Autres produits :

	31.12.2023	31.12.2024
Autres produits techniques	1 308	1 304

Charges des sinistres brutes :

	31.12.2023	31.12.2024
Prestations et frais payés	40 137	42 029
Variation des provisions de sinistres	-15 714	-19 713
Autres charges de gestion	3 581	3 371
TOTAL	28 004	25 687

Charges des sinistres cédés:

	31.12.2023	31.12.2024
Prestations et frais payés	21 040	25 537
Variation des provisions de sinistres	-13 297	-19 814
TOTAL	7 743	5 724

Charges de gestion :

	31.12.2023	31.12.2024
Frais de sinistres	3 581	3 371
Frais d'acquisition	7 178	7 212
Frais d'administration	4 298	4 391
Autres charges techniques	3 865	3 715
Dotation/Reprise provisions égalisation et risques croissants	-106	-15
Participation prov. Risques croissants		-83
Variation Provision pour Risques En Cours brute		-809
Variation Provision pour Risques En Cours cédée		144
TOTAL	18 816	17 925

Ventilation des produits et charges de placement :

Produits de placement	31.12.2023	31.12.2024
Revenus des placements	3 403	4 057
Profits de réévaluation	34	1
Profits de réalisation sur actifs financiers	372	664
Profits de réalisation sur actifs immobiliers		
Reprise provision pour dépréciation	145	126
Produits sur différence de remboursement à percevoir	69	106
Autres produits de placements	-13	
TOTAL	4 011	4 955

Charges de placement	31.12.2023	31.12.2024
Intérêts sur emprunts	245	427
Frais externes de gestion	56	55
Frais internes de gestion	227	183
Dotation provision pour dépréciation	47	89
Perte de réalisation sur actifs financiers	143	208
Perte de réalisation sur actifs immobiliers		
Amortissements des différences sur prix de remboursement	123	127
Amortissement et provision pour dépréciation des actifs immobiliers	252	266
TOTAL	1 093	1 355

Ventilation des produits et charges exceptionnels :

Produits exceptionnels	31.12.2023	31.12.2024
Profits cessions éléments d'actifs		
Cession droit d'exploitation de portefeuille	405	
Profits exceptionnels divers	945	198
TOTAL	1 351	198

Charges exceptionnelles	31.12.2023	31.12.2024
Pertes ex. antérieurs (créances)	12	
VNC des actifs cédés	206	7
Achat portefeuille agent/courtiers		
Dotation prov exceptionnelle pour litiges		
Charges exceptionnelles diverses	1 106	44
TOTAL	1 324	52

Ventilation des Charges de personnel :

	31.12.2023	31.12.2024
Salaires bruts	5 023	5 309
Charges sociales	2 115	2 335
Taxes sur salaires	526	553
TOTAL	7 664	8 197

Les salaires bruts au 31/12/2024 comprennent les indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration du Gamest et des mutuelles, elles représentent 133 647 € sur cet exercice. Cependant, aucun engagement n'a été enregistré en matière de retraite à l'égard de cet organe

Commissions d'assurance directe :

	31.12.2023	31.12.2024
Commissions	6 563	6 597

Preuve d'impôts :

	31.12.2024
Résultat net de la combinaison avant impôts	4 097
Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 25 %)	1 024
Différentiel de taux d'imposition	123
Différence permanente retraitements	-68
Déficit N Non activé	115
Utilisation Déficit antérieur non activé	-97
Autres	15
Charge effective d'impôt	1 082

Effectif au 31/12/2024 :

	31.12.2023	31.12.2024
Cadres	34	28
Direction		1
Employés	80	81
TOTAL	114	111

Autres activités :

	31.12.2023	31.12.2024
Produits	896	1 259
Charges	1 873	2 211

Contrôle des comptes

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 393 903 €.

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des Comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 160 494 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2, un accompagnement stratégique, une délégation de la gestion des sinistres PJ Professionnel ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 233 409 €.

Compte technique par secteur :

	Opération brutes	Cessions et retrocessions	Opérations nettes 2024	Rappel 2023
Primes acquises	53 382	23 438	29 943	31 062
Primes émises	53 293	23 432	29 862	29 732
Variations des primes non acquises	88	7	82	1 330
			-	-
Part du compte technique dans les produits nets des placements	1 285		1 285	1 149
			-	-
Autres produits techniques	1 309		1 309	1 378
			-	-
Charges des sinistres	25 687	5 724	19 963	20 261
Prestations et frais payés	45 400	25 537	19 862	22 679
Charge des provisions pour sinistres	-19 713	-19 814	100	- 2 418
			-	-
Charge des autres provisions techniques	-892	-144	-748	80
			-	-
Participation aux résultats			-	-
			-	-
Frais d'acquisition et d'administration	11 602	4 615	6 987	5 858
- Frais d'acquisition	7 212		7 212	7 178
- Frais d'administration	4 391		4 391	4 298
- Commissions reçues des réassureurs		4 615	- 4 615	-5 618
			-	-
Autres charges techniques	3 668		3 668	3 814
			-	-
Variation de la provision pour égalisation	-		-	-
			-	-
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	15 910	13 243	2 667	3 574
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique	2 357		2 357	1 766
Elimination des opérations intersectorielles			-	-
TOTAL	18 267	13 243	5 024	5 340

Caractérisation sommaire des activités concernés :

	2024	2023
Chiffres d'affaires	1 139 558	666 481
Autres produits d'exploitation	117 127	127 197
Achats consommés		
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	1 078 857	855 951
Autres charges d'exploitation	810 916	708 964
Impôts et taxes	66 543	42 239
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	241 901	242 723
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	-942 533	-1 056 200
Charges et produits financiers	-53 601	- 14 070
Elimination des opérations intersectorielles		
Total	-996 134	- 1 070 270

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des Dispositions de l'Article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des Sociétés d'Assurance Mutuelle, sont mentionnés comme suit, les « autres » mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :

Me Philippe EISER : Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Gérant de la SCP d'Huissiers de Justice
Administrateur de la Mutuelle AMELLIS

M. Michel JENNY : Président de la MUTELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR
Administrateur de Colmar-Expo
Gérant de la SCI L'Europe

Mme Karina DENIS-SILVAGNOLI : Pas d'autres mandats

M. Benoît STURNY : Président du GAMEST
Président de la Société BSI Conseils
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Président de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse" Assurances »
Administrateur de la MAVIC
Administrateur d'AFFINEO

M. Claude WITZ : Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »,
Administrateur d'AFFINEO
Membre du Comité d'Audit du GAMEST

Mme Andrée KOELHY : Administratrice de la MALJ

Mme Stéphanie LINE : Présidente de la MAS
Directrice Générale de la Mutuelle Familiale de Normandie

M. Denis TERRIER : Président de La BRESSANE
Président d'AFFINEO

M. Pierre BERGANTZ : Président de la MAVIM
Membre du Comité d'Audit du GAMEST

M. Gilbert STOECKEL : Président de la MAVIT
Maire de THANN